Informations de base

2025/2852(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Gaza au point de rupture: action de l'Union pour combattre la famine, urgence de la libération des otages et progrès vers une solution fondée sur la coexistence de deux États **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Israël Palestine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/09/2025	Débat en plénière		
11/09/2025	Décision du Parlement	T10-0199/2025	Résumé
11/09/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2852(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0369/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0372/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0373/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0374/2025	08/09/2025	

Proposition de résolution		B10-0381/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0385/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0387/2025	08/09/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0199/2025	11/09/2025	Résumé

Résolution sur Gaza au point de rupture: action de l'Union pour combattre la famine, urgence de la libération des otages et progrès vers une solution fondée sur la coexistence de deux États

2025/2852(RSP) - 11/09/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 305 voix pour, 151 contre et 122 abstentions une résolution intitulée «Gaza au point de rupture : action de l'UE pour combattre la famine, urgence de la libération des otages et progrès vers une solution fondée sur la coexistence de deux États».

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes S&D, Verts/ALE et Renew.

Le Parlement s'est déclaré très préoccupé par la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, notamment le manque de nourriture et la malnutrition généralisée résultant d'un accès insuffisant à l'aide humanitaire. Il a souligné la nécessité urgente pour tous les organismes humanitaires internationaux expérimentés d'avoir un accès complet, rapide, sûr et sans entrave à l'ensemble de la bande de Gaza, en mettant l'accent sur la fourniture de produits de première nécessité tels que la nourriture, l'eau, les fournitures médicales et les abris, conformément au droit international, et a exigé la restauration immédiate des infrastructures vitales.

La résolution condamne fermement l'obstruction de l'aide humanitaire à Gaza par le gouvernement israélien et exige la fourniture sans entrave et à grande échelle d'une aide humanitaire, en particulier de nourriture, de soins médicaux et d'un soutien psychosocial pour les enfants, ainsi que la protection de toutes les personnes dans le besoin dans toute la bande de Gaza. Les députés ont également appelé à l'ouverture de tous les points de passage frontaliers concernés et au rétablissement intégral du mandat et du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), assorti d'une surveillance forte et d'une obligation stricte de rendre des comptes.

En outre, le Parlement a appelé à un **cessez-le-feu immédiat et permanent** et à la **libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages israéliens** détenus à Gaza, qu'ils soient vivants ou décédés.

Préoccupations face aux opérations militaires dans la bande de Gaza

Le Parlement a condamné avec la plus grande fermeté les crimes barbares perpétrés par le Hamas contre Israël, demandant à l'Union d'adopter de nouvelles sanctions fermes et concrètes à l'encontre de l'organisation terroriste. Il a réaffirmé son attachement à la sécurité d'Israël, réaffirmé le droit inaliénable d'Israël à invoquer la légitime défense dans le plein respect du droit international et reconnu qu'Israël reste un partenaire stratégique de l' Union dans la lutte contre le terrorisme régional.

Les députés ont toutefois souligné que le droit d'Israël à se défendre ne peut justifier une action militaire aveugle à Gaza et ont exprimé leur préoccupation face aux opérations militaires dans la bande de Gaza qui ont entraîné des souffrances insupportables pour la population civile, tout en dénonçant l'utilisation par le Hamas de civils comme boucliers humains.

Soutien financier

Le Parlement a demandé à la Commission de veiller à ce que son programme de soutien global de 1,6 milliard d'euros en faveur de l'Autorité palestinienne et de Gaza soit totalement transparent et soumis à un contrôle strict et à des conditions efficaces afin de garantir que l'argent des contribuables européens ne serve pas à soutenir le terrorisme ou à inciter à la haine et à la violence.

Sanctions

Le Parlement soutient la déclaration de la présidente de la Commission selon laquelle le soutien bilatéral de l'Union à Israël sera suspendu et tous les paiements dans ces domaines cesseront, et soutient sa proposition de **suspension partielle de l'accord d'association** UE-Israël sur les questions liées au commerce.

La résolution soutient pleinement les sanctions actuellement imposées par l'UE à l'encontre des **colons et militants israéliens violents** en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, et invite l'UE à suivre l'exemple de plusieurs États membres et du Royaume-Uni en imposant des sanctions à l'encontre du ministre israélien des finances, Bezalel Smotrich, et du ministre de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir.

Les députés soutiennent également la prolongation des sanctions et ont appelé à l'application de mesures restrictives ciblées de l'UE, notamment le gel des avoirs et l'interdiction de visa dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, à l'encontre des personnes et entités extrémistes directement impliquées dans l'occupation illégale des territoires palestiniens et dans de graves violations du droit international, y compris les ministres extrémistes appelant ouvertement à agir contre la solution à deux États.

Soutien à la solution à deux États

Le Parlement a exhorté toutes les institutions de l'UE et les États membres à prendre des mesures diplomatiques pour garantir leur engagement en faveur d'une solution à deux États, dans le but de réaliser des progrès avant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre. Il a souligné la nécessité d'une démilitarisation totale de Gaza et de **l'exclusion du Hamas du gouvernement**, appelant à la restauration d'une **Autorité palestinienne réformée** comme seul organe directeur. Selon les députés, le Hamas et les autres groupes terroristes devraient perdre tout contrôle politique et militaire à Gaza.

La création d'un État palestinien est essentielle pour la paix, la sécurité d'Israël et la normalisation régionale, estime le Parlement. Il conclut que les États membres devraient envisager de reconnaître l'État de Palestine, en vue de mettre en œuvre la solution à deux États.